

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 7 juillet 2017

2^{ème} Commission
N° CP-2017-7-2-4

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

Service Attractivité des Territoires

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2017 EN FAVEUR DU CLUB VOSGIEN

Résumé : Dans le cadre de sa politique de soutien aux organismes de tourisme à vocation générale, il est proposé :

- d'attribuer au titre de son fonctionnement 2017, une subvention de 36 000 € à l'Association Départementale du Club Vosgien du Haut-Rhin,
- d'approuver la convention de financement à intervenir entre le Club Vosgien du Haut-Rhin et le Département et d'autoriser le Président à la signer.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de l'Aménagement du Territoire et de l'Economie lors de sa réunion du 16 juin 2017.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux organismes de tourisme à vocation générale, le Département a réceptionné la demande de subvention de fonctionnement de l'Association Départementale du Club Vosgien du Haut-Rhin au titre de 2017.

Cette association fédère 29 associations locales fortes d'environ 10 000 membres et exerce les principales missions suivantes :

- promotion du tourisme pédestre dans le Massif des Vosges, le Sundgau et la Plaine du Rhin,
- création et entretien de plus de 5 248 km de sentiers (entretien du balisage et du mobilier, mis à disposition auprès des randonneurs, panneaux d'accueil, aires de repos ...),
- publications de cartes et guides,
- toutes actions de promotion de l'itinérance dans le département.

Les interventions sur sentiers des associations locales de l'Association Départementale du Club Vosgien du Haut-Rhin, pour 2016, ont représenté 22 850 heures de bénévolat et 108 536 € de dépenses.

La numérisation des sentiers pédestres sur le site INFOGEO68, effectuée par les bénévoles des associations concernées, a représenté pour 2016, 576 heures de bénévolat et 1 931 km de déplacements.

A ce titre, il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 36 000 € à cette association pour 2017, à l'instar du montant attribué en 2016. Le budget prévisionnel 2017, joint en annexe n°1, s'élève à 37 500 €.

Cette aide sera répartie comme suit :

- 32 000 € permettant de soutenir les actions des 27 associations locales ayant sollicité une aide, par le versement d'une contribution financière spécifique. Le détail des aides attribuées aux sections est précisé en annexe n°2,
- 4 000 € attribués au titre de la mission réalisée par l'Association Départementale du Club Vosgien du Haut-Rhin et les associations locales dans le cadre de la mise à jour de la numérisation des sentiers pédestres du Club Vosgien sur le site INFOGEO 68 du Département.

Une convention de partenariat et de financement pour l'année 2017, définissant les missions et engagements de l'association ainsi que les modalités de versement de la subvention, sera conclue.

Il est précisé que l'Association Départementale du Club Vosgien du Haut-Rhin ne bénéficie d'aucun autre financement public pour son fonctionnement.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer une subvention de 36 000 € à l'Association Départementale du Club Vosgien du Haut-Rhin au titre de son fonctionnement 2017,
- d'approuver la convention de financement à intervenir entre l'Association Départementale du Club Vosgien du Haut-Rhin et le Département jointe en annexe au rapport et de m'autoriser à la signer. Cette subvention sera versée en une seule fois sur présentation du bilan et compte de résultat de l'exercice précédent et dès réception de la convention signée par les parties,
- de prélever les crédits correspondants sur le programme F741, chapitre 65, fonction 94, nature 6574, du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN